OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	25 juin 2026
Délibération N°	06
Date de la convocation	12 juin 2026
Objet	3.3 Montpellier Les Amandiers Renouvellement de bail emphytéotique

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq juin à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA
Christophe DESTAING
Gilbert FOUILHE
Serge RABINEAU
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Karine ANNEYA qui a donné pouvoir à M VINCENT
Véronique CALUEBA qui a donné pouvoir à MME MULA
Denis MAULANDI qui a donné pouvoir à MME AUDOUARD
Christophe MORALES qui a donné pouvoir à M RIGAUD
Nicole MORERE qui a donné pouvoir à M RIGAUD
Sabine SCHURMANN qui a donné pouvoir à M GAUDY
Valérie REYNES qui a donné pouvoir à M MEJEAN
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à M GAUDY

*****

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260625-20260625-06-PRO-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Logement Hérault

Délibération N° 06

Objet : 3-3 MONTPELLIER LES AMANDIERS, renouvellement de bail emphytéotique

Le 25 juin 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, **le Président ayant constaté le quorum,**

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2, n° AD/230625/H/2 et n° AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant qu'Hérault Logement est titulaire, par suite du transfert du patrimoine de l'Office des HLM de l'Hérault, d'un bail emphytéotique consenti par le Département de l'Hérault, concernant la parcelle KO 3 située Avenue d'Assas à Montpellier, et y a fait édifier en 1992 la résidence les Amandiers (op 4251) comprenant 23 logements.

Considérant que ledit bail emphytéotique ayant pris effet le 1er aout 1992, pour une durée de 34 ans, moyennant une redevance annuelle de 30 Francs, arrivera à échéance le 31 juillet 2026,

Considérant qu'Hérault Logement et le Conseil Départemental de l'Hérault se sont rapprochés en vue de renouveler le bail emphytéotique concernant la résidence les Amandiers, pour une nouvelle durée de 34 ans,

Considérant que suivant avis des Domaines en date du 28/05/2026 (réf 31410468), la redevance au titre d'un nouveau bail emphytéotique de 34 ans a été évaluée à 220 000€ pour toute la durée du bail, payables en une seule fois à la signature de l'acte,

Considérant qu'il est dans l'intérêt d'Hérault Logement de renouveler le bail emphytéotique susvisé afin de conserver la jouissance et l'exploitation de la résidence les Amandiers,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

CA du 25/06/2026
GC/EO

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260625-20260625-06-PRO-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

69

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser la signature entre Hérault Logement et le Département de l'Hérault, d'un renouvellement du bail emphytéotique portant sur la résidence les Amandiers, pour une durée de 34 ans, moyennant le versement d'une redevance de 220 000 €, payable en une seule fois à la signature de l'acte.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY



CA du 25/06/2026
GC/EO

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260625-20260625-06-PRO-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026